



VRIES
AVOCATS



VRIES
AVOCATS

"Tout le succès d'une opération réside dans sa préparation" (Sun Tzu)

VRIES AVOCATS est un cabinet d'avocats d'affaires qui **accompagne les entreprises, leurs dirigeants et les fonds d'investissement**, dans le cadre de leurs opérations de **fusions-acquisitions**, de **restructurations** et de **private equity** (levée de fonds).

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
T : + 33 (0) 1 45 79 30 19



**VRIES
AVOCATS**

Vous accompagner dans la réalisation de vos projets

Notre objectif est d'accompagner nos clients (les entreprises et leurs dirigeants ainsi que les investisseurs) dans le cadre de leurs opérations de fusions-acquisitions, de private equity (levée de fonds, LBO) et de restructurations, avec un souci d'excellence et de sécurité, en appliquant des méthodes de travail correspondant aux exigences de qualité et d'efficacité les plus élevées et en garantissant flexibilité, réactivité et disponibilité.

Chaque mission fait l'objet avec le client d'un accord portant sur le contenu des services et le mode de détermination des honoraires. Nous proposons un système innovant de facturation adapté à chaque mission et aux besoins du client, fondé sur la transparence, la flexibilité et le partage des risques (notamment forfait, rémunération au temps passé, honoraire de résultat ou success fee, ...).

Nos valeurs ? Bon sens, persévérance, disponibilité et pro-activité

Bon sens

Un conseil efficace n'est souvent que le bon sens appliqué aux situations complexes... Nous cherchons ainsi à trouver les meilleures solutions juridiques, qui soient efficaces et qui aient du « sens » pour notre client compte tenu de son environnement.

Persévérance

Ce qui nous motive est d'accompagner nos clients pour leur permettre de réaliser leurs ambitions. Nous sommes persévérants. Mais, être persévérant, ce n'est pas être obstiné. Nous savons aussi faire preuve de souplesse et de réalisme, notamment lors d'une négociation.

Disponibilité et pro-activité

Pour nous, être au service d'un client, c'est tout d'abord être disponible en continu, c'est-à-dire pouvoir répondre, en toutes circonstances et de manière permanente, à ses attentes.

C'est aussi être pro actif. Nous ne nous contentons pas d'être réactifs, c'est-à-dire de réagir face à une situation donnée, nous nous efforçons d'anticiper les événements pour mieux y répondre, d'agir au mieux des intérêts de nos clients.

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
T : + 33 (0) 1 45 79 30 19



**VRIES
AVOCATS**

Comment travaillons-nous ?

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients, VRIES AVOCATS a constitué un réseau d'experts sectoriels et de professionnels qu'il peut régulièrement consulter ou présenter à ses clients.

Pour les questions pointues qui n'entrent pas dans ses compétences propres, le cabinet fait appel à un réseau d'avocats spécialisés, tout en conservant la supervision générale du dossier. Tel est notamment le cas en droit fiscal ou en droit des concentrations.

Ainsi, nous pouvons offrir à nos clients une prestation unique et globale, incluant, le cas échéant, les prestations d'autres professionnels.

Nos compétences

VRIES AVOCATS propose à ses clients (entreprises, dirigeants et fonds d'investissement) une gamme complète de services juridiques en Corporate / Fusions-Acquisitions et en Private Equity.

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
T : + 33 (0) 1 45 79 30 19



**VRIES
AVOCATS**

Corporate / Fusions-Acquisitions

VRIES AVOCATS accompagne et conseille des entreprises des secteurs les plus variés, durant toutes les phases de leur évolution, de leur naissance et organisation à leur liquidation, en passant par leur financement (bancaire ou auprès de fonds d'investissements), leur développement commercial (partenariat économique, contrat de distribution, contrat de licence), leur croissance externe (acquisition d'actifs ou de sociétés) et leur restructuration.

Le cabinet conseille notamment ses clients dans leurs opérations de M&A et de levée de fonds, à tous les stades du financement de leurs activités (amorçage, capital-risque, capital-développement, capital-transmission). Il organise les opérations, rédige et négocie les différents documents y afférents : protocoles d'investissement, contrat d'acquisition, pactes d'actionnaires, garantie de passif, accords entre entreprises, joint-venture, ...

Types d'interventions

Création de sociétés

Organisation interne, pacte d'associés

Secrétariat juridique des sociétés

Opérations sur le capital - restructuration

Acquisition, cession de participation et d'actifs

Statut juridique, fiscal et social des dirigeants Responsabilité des dirigeants

Procédure de règlement amiable, redressement et liquidation de sociétés

Exemples de missions récentes

- Conseil d'une holding industrielle germano-suisse pour l'acquisition (spin-off) d'une entité française d'un groupe international
- Conseil d'une PME dans le cadre d'un rachat sous LBO
- Conseil d'un groupe familial pour l'acquisition d'une société concurrente
- Conseil d'une société française lors de la mise en place d'un système d'intéressement de ses employés clés (stock-options, BCE)
- Conseil d'un dirigeant/associé lors de son départ négocié (fin du contrat de travail et du mandat social, cession des actions, clause de non-concurrence)

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris

T : + 33 (0) 1 45 79 30 19



VRIES
AVOCATS

Private Equity

VRIES AVOCATS intervient également auprès de fonds d'investissement, d'investisseurs en capital et de *business angels*, dans le cadre d'acquisitions, de cessions ou de financement d'entreprise (levée de fonds, LBO, financement mezzanine, *venture loan*).

Types d'interventions

Opération d'investissement sous forme de LBO

Opération de financement d'une société (souscription par un fonds à une augmentation de capital en vue d'obtenir une participation minoritaire ou majoritaire)

Venture loan (financement sous forme d'emprunt obligataire)

Exemples de missions récentes

- Conseil d'un concepteur de systèmes d'information multimédia dans le cadre de son financement par un fonds d'investissement
- Conseil d'une société développant des logiciels dans le cadre de son financement sous forme de *bridge loan* par un industriel chinois
- Conseil d'un fonds d'investissement anglais dans le cadre de plusieurs *venture loans* au profit de sociétés françaises
- Conseil d'un fonds d'investissement dans le cadre d'un investissement sous LBO

L'offre « Service Corporate »

VRIES AVOCATS propose en outre à ses clients l'offre « Service Corporate » comprenant tout ou partie des prestations juridiques suivantes :

- organisation du secrétariat juridique d'une entreprise ou des sociétés d'un groupe (préparation des documents sociaux pour les AG (approbation des comptes annuels, ...), préparation et tenue des AG, tenue des registres légaux, ...),
- organisation des relations sociales (préparation et tenue des réunions du Comité d'entreprise, rédaction des contrats de travail des nouveaux employés, modifications des contrats existants (salaires, non-concurrence, cession de droits de propriété intellectuelle, ...),
- organisation des contrats courants (rédaction des contrats commerciaux avec des clients et des fournisseurs, des conditions générales de ventes, ...),
- conseil généraux des dirigeants sur leurs opérations juridiques.

L'offre « Service Corporate » permet ainsi à une société de « déléguer » au cabinet l'accomplissement de certains services juridiques. Elle fait l'objet d'un forfait annuel déterminé en fonction de plusieurs critères, en tenant compte des particularités de chaque entreprise.

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris

T : + 33 (0) 1 45 79 30 19



VRIES
AVOCATS



Geoffroy de Vries

P : + 33 (0) 6 85 31 94 27
gv@vriesavocats.com

Avocat au Barreau de Paris depuis 2000, Geoffroy a débuté sa carrière au sein du cabinet **Gide Loyrette Nouel** où il a travaillé sur des opérations boursières et des acquisitions.

Il a ensuite rejoint en 2003 **Freshfields Bruckhaus Deringer** où il a concentré son activité autour des fusions-acquisitions pour des clients anglais et américains.

En 2005, il a intégré le cabinet, spécialisé en contentieux, du bâtonnier Bernard du **Granrut** où il a participé au développement de l'activité corporate en se spécialisant notamment sur les opérations de levées de fonds.

Il a fondé **Vries Avocats** en janvier 2009.

Il est également membre du CEPS (Centre d'Etude et de Prospective Stratégique – think tank européen), d'Entreprise & Progrès et du réseau ENSAE Business Angels.

Publications

- Comment parvenir à un meilleur partage des profits, Le Figaro du 24 avril 2009
- Le venture loan, un financement innovant, La Tribune du 9 juin 2008
- Les ponts de mai pénalisent l'économie française, Le Figaro du 15 mai 2008
- Interview dans L'Agefi Hebdo du 8 mars 2007 sur les cabinets d'avocats
- Investissements étrangers en France : le nouveau régime issu du décret du 30 décembre 2005, La Semaine Juridique Entreprise et affaires du 1er juin 2006 (n°22)
- Décret anti-OPA et réalité économique, La Tribune du 28 février 2006
- L'actionnariat oui, mais pour tous, La Tribune du 4 janvier 2006
- Responsabilité civile d'une société envers des actionnaires en raison d'une information financière incomplète ou prématurée (CA Paris 26 septembre 2003, Soulier et a. c/ SA Flammarion et a.), La Semaine Juridique Entreprise et affaires du 6 mai 2004 (n°19)
- Interview dans La Tribune du 14 juin 2004 : Informer sur l'existence de pourparlers est un exercice délicat

www.vriesavocats.com

98 boulevard Malesherbes, 75017 Paris
T : + 33 (0) 1 45 79 30 19